



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question au Gouvernement n° 1357

Texte de la question

EMPLOI DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

M. le président. La parole est à M. Nicolas Dupont-Aignan.

M. Nicolas Dupont-Aignan. *Mister President, can I ask the Prime minister a question in english ?*

M. le président. Monsieur Dupont-Aignan, nous parlons français ici !

M. Nicolas Dupont-Aignan. Rassurez-vous, monsieur le président, c'est en français que je poserai ma question à M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie.

M. le président. Comme ça, on vous comprendra !

M. Nicolas Dupont-Aignan. Mais pourquoi ce qui, à juste titre, est inconcevable dans cet hémicycle devient partout ailleurs une habitude, notamment au sein des institutions européennes, où pourtant le français est censé être une langue de travail de premier plan ?

On ne compte plus les exemples de recul de la langue française à Bruxelles, à Strasbourg ou à Francfort : des textes en anglais qui ne sont pas traduits dans notre langue ; des sites internet uniquement dans cette langue ; des réunions auxquelles ne peuvent participer que ceux qui parlent l'anglais. Ces dérives, contraires à l'esprit d'une construction européenne respectueuse des nations, sont malheureusement très souvent acceptées par les Français eux-mêmes. Est-il normal que de hauts fonctionnaires français s'expriment en anglais dans des débats au sein du COREPER ou d'autres institutions ? Est-il normal que des administrations françaises rédigent directement en anglais les notes qu'elles adressent à la Commission ou au Parlement européen ?

Quelle crédibilité accorder dès lors aux belles paroles des sommets de la francophonie ? Comment pouvons-nous inciter les autres peuples du monde à parler notre langue, à l'enseigner, si nous ne sommes pas capables nous-mêmes de la défendre et de la promouvoir ?

M. Jacques Myard. Il a raison !

M. le président. Ecoutez, monsieur Myard.

M. Nicolas Dupont-Aignan. Souvenons de la mise en garde de Georges Pompidou : " C'est à travers notre langue que nous existons dans le monde autrement que comme un pays comme les autres. Si nous reculons sur notre langue, nous serons emportés purement et simplement ".

Ma question est simple : au moment où l'Europe s'élargit, et où la pression de la Commission pour faire de l'anglais l'unique langue de travail de l'Union européenne n'a jamais été aussi forte, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez si le Gouvernement a l'intention de prendre des mesures à la hauteur de l'enjeu, et lesquelles.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie, qui va nous répondre en français !

M. Xavier Darcos, ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie. Monsieur le député, ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Où est Ferry ?

M. Albert Facon. On l'a perdu !

M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie. ...vous avez en grande partie raison : il est vrai que l'usage du français recule au sein de beaucoup d'instances, souvent par facilité. C'est d'ailleurs aussi le cas de l'anglais littéraire, auquel se substitue une sorte d'anglo-américain qui ne compte

pas plus de 5 000 mots.

La France est cependant bien loin de s'y résigner. Comme vous l'avez rappelé, le français reste une des langues officielles des instances européennes. D'autre part, nous avons mis en place un dispositif de formation des fonctionnaires, qui est financé à hauteur de 1,4 million d'euros chaque année. Nous avons exigé en outre que le nouveau statut des fonctionnaires qui travaillent dans le cadre des instances européennes impose que leur promotion soit conditionnée par leur capacité à manipuler deux langues au moins.

M. Albert Facon. Dont le français ?

M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie. J'ajoute que nous veillons très soigneusement à ce que les sites internet, que vous avez évoqués, utilisent aussi la langue française. Nous avons fourni aux fonctionnaires européens 20 000 logiciels permettant l'utilisation du français comme langue administrative.

Je voudrais enfin vous rappeler que le combat contre l'uniformisation de la langue est un combat global. Vous savez que Michel Barnier défend à l'Unesco de manière très précise la convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, élément majeur de notre diplomatie culturelle. De fait, la question du français ne peut pas se réduire à celle de la langue française. Le français c'est une expression, c'est toute une culture, qui suppose pluralité, diversité et multipolarité.

En tous les cas, vous pouvez compter sur moi, qui fus professeur de français, pour défendre la langue française.
(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1357

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 mai 2004